



angers Loire
m é t r o p o l e

communauté urbaine

Angers, le 16 décembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Angers Loire Métropole débloque une aide exceptionnelle de 30 000 euros pour Mayotte

Le cyclone Chido a touché de plein fouet l'archipel de Mayotte. De nombreuses victimes sont à déplorer sur cet archipel dévasté par les vents violents. Un élan de solidarité nationale se met en place, auquel Angers Loire Métropole va contribuer à hauteur de 30 000 euros.

Les autorités prévoient un lourd bilan humain sur l'île de Mayotte, après le passage du cyclone tropical Chido. Des dégâts colossaux sont à déplorer, sur cette île déjà confrontée à de nombreuses difficultés, notamment en matière d'assainissement et d'accès à l'eau.

Les maires des communes d'Angers Loire Métropole s'associent à la douleur des proches des victimes du cyclone et adressent leurs pensées aux habitants qui subissent les conséquences importantes de ces vents dévastateurs.

Une aide exceptionnelle débloquée par la communauté urbaine

Pour aider Mayotte à faire face à cette situation exceptionnelle, un élan de solidarité s'organise partout en France. Des collectivités territoriales ont déjà annoncé leur concours à ce soutien national. Les communes d'Angers Loire Métropole participeront elles aussi à cet effort : une aide exceptionnelle de 30 000 euros sera débloquée pour Mayotte.

Christophe Béchu, président d'Angers Loire Métropole : « *Le drame que traverse Mayotte suscite une émotion importante. Personne ne peut rester indifférent face à ces images de l'île dévastée, de bidonvilles complètement détruits. De nombreux dégâts sont à déplorer dans cette île déjà fragilisée par la pauvreté et la violence.*

Avec les maires des communes d'Angers Loire Métropole, nous sommes solidaires des Mahorais. Nous témoignons notre soutien aux habitants de l'île et débloquons en urgence une aide de 30 000 euros ».

L'aide de la communauté urbaine sera adoptée à l'occasion de la commission permanente du 10 janvier 2025.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr

presse.angers.fr